



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de travaux SADE CGTH – Création branchement AEP -
ARR - 2024-04-26-55 -**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise SADE-CGTH basée à VOUJEAUCOURT-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de création de branchement AEP rue des chalets à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de création de branchement AEP auront lieu à SELONCOURT rue des
chalets. Ces travaux seront réalisés à partir du lundi 29 avril 2024 pour une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La circulation sera assurée à l'aide d'un alternat manuel à tous
véhicules à proximité du lieu de l'intervention par l'entreprise SADE-CGTH. La circulation sera interdite
sauf aux riverains.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise SADE-CGTH. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour
signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 26 avril 2024

PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation.

